



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1879 (2009), dans laquelle le Conseil de sécurité, répondant à la demande du Gouvernement népalais et à la recommandation du Secrétaire général, a reconduit le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) jusqu'au 23 janvier 2010. La MINUNEP a été constituée en tant que mission politique spéciale en 2007, avec pour mandat de surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'armée népalaise et du Parti communiste népalais (maoïste) (PCN-M), désormais appelé Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (PCUN-M).

2. Le présent rapport fait le point des progrès du processus de paix et de l'exécution du mandat de la MINUNEP depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 26 octobre 2009 (S/2009/553).

II. Progrès du processus de paix

3. D'une manière générale, le processus de paix est resté au point mort pendant la période à l'examen. Les tensions, les différends profonds et la défiance existant entre les partis, que j'avais évoqués dans mon rapport précédent, subsistent. Les principaux partis politiques ont plus ou moins maintenu le dialogue et la communication mais jusqu'ici aucun accord n'a été trouvé sur les questions cruciales, y compris l'intégration et la réadaptation du personnel de l'armée maoïste, la démocratisation de l'armée népalaise et l'étendue des pouvoirs présidentiels. Le mécanisme politique de haut niveau proposé pour offrir un cadre de dialogue multipartite sur des questions critiques ayant trait au processus de paix n'a pas été créé. Le PCUN-M a continué d'organiser des manifestations à l'échelle nationale réclamant ce qu'il qualifie de « suprématie civile » sur l'armée népalaise, des revendications qui trouvent leur origine dans l'annulation par le Président, en mai 2009, de la destitution du chef d'état-major des armées par le Gouvernement alors dirigé par les maoïstes, qui a été suivie de la démission du Gouvernement.



4. Le Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste n'a pas avancé dans son travail et n'a pas examiné formellement les projets de proposition présentés par son comité technique. D'importants progrès ont été accomplis en novembre alors que le PCUN-M a annoncé qu'il s'emploierait rapidement à démobiliser tout le personnel de l'armée maoïste disqualifié durant le processus de vérification de la MINUNEP en 2007. Le 16 décembre, d'autres progrès importants ont été faits lors de la signature par le Gouvernement, le PCUN-M et l'ONU d'un plan d'action pour la démobilisation et la réadaptation des membres de l'armée maoïste disqualifiés parce qu'ils étaient mineurs. Parallèlement, l'Assemblée constituante a progressé lentement dans l'élaboration de la nouvelle constitution qui devrait être adoptée le 28 mai 2010 au plus tard.

5. Alors que l'impasse persiste, des tensions ont éclaté à l'intérieur des partis et entre les partis, et les pourparlers engagés entre des hauts responsables du Congrès népalais, du Parti communiste népalais (marxiste-léniniste unifié) (PCN-MLU) et du PCUN-M n'ont pas abouti. Les principaux partis madheshi ont continué de protester contre ce qu'ils considèrent comme une exclusion du dialogue politique avec les principaux partis. Le Président Ram Baran Yadav et le Président du PCUN-M, Pushpa Kamal Dahal, « Prachanda », se sont également entretenus pendant la période à l'examen mais sans progrès apparent. Dans d'autres instances, le rôle du Président a été abondamment abordé à la lumière de la situation juridique qui pourrait se produire si la nouvelle constitution n'était pas adoptée d'ici au 28 mai 2010 et si une nouvelle date-butoir n'était pas arrêtée.

6. Les manifestations organisées par le PCUN-M, qui réclamaient la « suprématie civile », ont bouleversé la vie quotidienne et paralysé le fonctionnement de l'administration publique dans tout le pays. Le premier jour d'une grève générale nationale tenue du 20 au 22 décembre, des affrontements violents se sont produits entre les manifestants maoïstes et les forces de sécurité à Katmandou, au cours desquels les pires mouvements de violence que l'on ait connus depuis 2006 ont fait 75 blessés, dont plusieurs blessés graves. La paralysie prolongée du Parlement provisoire a entraîné l'accumulation de projets de loi à examiner, dont un qui pourrait régler la question du Vice-Président qui avait prêté serment en hindi plutôt qu'en népalais. L'obstruction a été levée brièvement du 23 au 25 novembre pour permettre d'adopter le budget de l'exercice 2009-2010, ce qui a permis d'éviter une crise des finances publiques imminente. Le 23 décembre, le PCUN-M a mis fin à près de sept mois de paralysie du travail du Parlement provisoire.

7. Le 11 décembre, le PCUN-M a entamé une série de proclamations d'« États fédéraux autonomes », indépendamment des travaux que l'Assemblée constituante mène actuellement pour déterminer la future structure fédérale du Népal. Le Président, le Premier Ministre, des dirigeants de plusieurs partis, les médias et plusieurs organisations représentant des groupes ethniques dans les régions où ces « États » ont été proclamés ont vivement critiqué cette mesure que le PCUN-M a dédramatisée en la qualifiant d'acte « symbolique ». Mon Représentant a exhorté tous les partis à s'abstenir de se livrer à la provocation, que ce soit en parole ou par les actes, et à permettre le bon déroulement du processus démocratique.

8. De même, la situation s'est fortement envenimée lorsque des personnes soutenues par des organisations affiliées au PCUN-M ont saisi des terres et des récoltes. Un affrontement mortel, survenu le 4 décembre dans le district de Kailali, à l'extrême ouest du pays, entre des personnes qui avaient occupé une zone forestière et des forces de sécurité déployées pour les en déloger, a fait quatre morts, dont un membre des forces de sécurité. Le PCUN-M a riposté le lendemain en organisant des manifestations et en paralysant les activités dans tout le pays le 6 décembre. Le Gouvernement et nombre de hauts responsables politiques ont qualifié les actes commis récemment par le PCUN-M de violation de l'Accord de paix global et appelé l'attention de la MINUNEP sur ces événements.

9. Pendant la période à l'examen, le Ministre de la défense a de nouveau demandé que du personnel soit recruté dans l'armée népalaise. La MINUNEP fait observer systématiquement qu'un tel recrutement serait contraire à l'Accord de paix global. Le recrutement proposé, de quelque 5 000 membres, n'a pas encore commencé.

10. Les gesticulations et les affrontements entre les maoïstes et le Gouvernement, conjugués au durcissement brusque et dangereux des positions, font qu'il devient bien plus difficile de parvenir à une solution négociée.

A. Rédaction de la constitution

11. L'impasse politique prolongée a eu des conséquences pour la rédaction de la constitution. L'Assemblée constituante a achevé les discussions sur les notes de synthèse et autres projets de textes présentés par 8 de ses 10 comités thématiques en vue d'arrêter les principes fondamentaux et le texte de la nouvelle constitution. Cependant, les comités chargés de la définition des formes de gouvernance de l'État, de la restructuration de l'État et de la répartition des pouvoirs de l'État, et le Comité constitutionnel lui-même, n'ont pas encore soumis de document de synthèse. Le Comité constitutionnel est chargé au premier chef de compiler les notes de synthèses et les textes en projet de constitution ainsi que d'arrêter le texte du préambule, des mesures d'urgence et des dispositions transitoires, de régler les autres questions qui ne relèvent pas directement des comités thématiques, et de les soumettre à l'Assemblée constituante. En raison des retards pris, le 23 décembre, l'Assemblée constituante a annoncé un huitième amendement à son plan de travail pour la rédaction de la nouvelle constitution par lequel elle a ramené la période de consultation à trois semaines et fait de la date du 28 mai 2010 une échéance de plus en plus serrée pour l'adoption de la nouvelle constitution. Le 25 décembre, le Comité constitutionnel a mis aux voix 98 dispositions constitutionnelles, dont la plupart portaient sur des questions de terminologie.

B. Intégration et réadaptation des membres de l'armée maoïste

12. Le Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste, qui devait se réunir chaque semaine sous la direction du Premier Ministre, Madhav Kumar Nepal, ne s'était à la fin de décembre réuni que cinq fois. Il n'a guère fait de progrès pendant la période à l'examen et doit encore examiner les propositions que son comité technique lui a présentées le 17 septembre concernant un mécanisme de contrôle et un code de

conduite pour le personnel de l'armée maoïste. Le PCUN-M n'a pas assisté à plusieurs de ces réunions et il a déclaré à la mi-novembre que les modalités de commande et de contrôle ainsi que l'intégration et la réadaptation des membres de l'armée maoïste devaient être arrêtées au plus haut niveau politique plutôt que par le Comité spécial, dans le cadre des négociations plus générales visant à mettre un terme à l'impasse politique actuelle.

13. Le Comité technique a achevé ses évaluations des cantonnements de l'armée maoïste comme prévu, le 28 octobre, et continué d'élaborer un plan d'intégration des membres de l'armée maoïste. Il prévoit également d'organiser des séminaires et des visites d'étude au début de 2010 afin de tirer les enseignements des meilleures pratiques observées dans d'autres pays sortant d'un conflit qui ont commencé à exécuter des programmes d'intégration et de réadaptation.

C. Démobilisation des membres de l'armée maoïste disqualifiés

14. Après plusieurs mois de discussion, le 16 décembre, un plan d'action a été adopté en vue de la démobilisation des membres de l'armée maoïste disqualifiés parce qu'ils étaient mineurs, dans le cadre de la décision prise de démobiliser tout le personnel disqualifié. Ce plan d'action a été signé par des représentants du Ministère de la paix et de la reconstruction et du PCUN-M, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et le Représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Népal, en présence du Ministre de la paix et de la reconstruction, Rakam Chemjong, du Président du PCUN-M, Prachanda, de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et de mon Représentant au Népal.

15. Il prévoit l'examen avant leur démobilisation de quelque 2 973 membres du personnel dont on aurait vérifié qu'ils étaient mineurs en mai 2006, suivi d'une démobilisation officielle et du contrôle du respect des dispositions par le PCUN-M, effectué par une équipe des Nations Unies. Dans le cadre de ce plan, le PCUN-M s'engage à veiller à ce que les mineurs puissent déterminer librement et indépendamment leur lieu de retour ou de réinstallation et, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un appui à la réadaptation. Le Gouvernement a continué de se dire prêt à offrir des formules de formation professionnelle et d'enseignement et d'autres mécanismes de réadaptation avec l'aide de l'ONU.

16. Le PCN-maoïste, devenu le PCUN-M, figure dans les annexes aux cinq derniers rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés comme partie au conflit qui recrute et emploie des enfants et le respect des dispositions du Plan d'action est nécessaire pour qu'il soit radié des listes figurant dans le rapport. L'ONU a souligné sa préoccupation quant au fait que les membres disqualifiés parce qu'ils sont mineurs puissent à l'avenir être recrutés par des groupes qui commettent des violences. La démobilisation des 4 008 membres mineurs et recrues tardives devrait commencer le 7 janvier.

D. Autres difficultés ralentissant le processus de paix

17. Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre un plan extraordinaire de sécurité visant en particulier à contrôler la criminalité et les barrages routiers dans les districts du Terai et signalé une amélioration de l'état de la sécurité dans les

zones concernées ainsi que dans le pays en général. Le nombre de membres du personnel de sécurité déployé s'est accru considérablement, notamment grâce à l'installation d'autres bases de la Force de police armée et à l'augmentation du nombre de patrouilles. Les arrestations de membres présumés de groupes armés et de criminels sont en hausse mais les accusations relatives à des détentions arbitraires et à des mauvais traitements infligés aux détenus par les forces de sécurité ont augmenté également. La Force de police armée a commencé à recruter pour pourvoir plus de 11 000 postes vacants, dont 5 000 ont été approuvés pendant la période considérée. L'état des plus de 10 000 postes nouveaux proposés par la Police népalaise est toujours à l'examen par le Ministère des finances.

18. Des frictions entre les jeunes des partis politiques se poursuivent : des affrontements violents ont eu lieu entre les cadres du Mouvement de jeunesse se réclamant du MLU et ceux de la Ligue de la jeunesse communiste affiliée au PCUN-M, dans les régions de l'est et du centre-ouest, au début de novembre et de décembre, faisant des blessés des deux côtés. Certains groupes militants fondés sur l'identité ou l'ethnie, notamment dans l'est du Népal, ont continué de commettre des actes d'extorsion. D'autres groupes ethniques ou autochtones continuent de faire pression auprès du Gouvernement et d'organiser des manifestations pour qu'il réponde à leurs demandes, notamment en ce qui concerne leur plus grande participation aux affaires publiques. Au début de décembre, le Forum des droits du peuple madheshi (MPRF), dirigé par Upendra Yadav, a annoncé une nouvelle campagne de mobilisation de la communauté madheshi à ce sujet.

III. État d'avancement du déploiement de la Mission des Nations Unies au Népal

19. Au 7 décembre 2009, 264 des 278 membres du personnel prévu avaient pris leur poste. Sur les 192 membres du personnel civil, 31 % sont des femmes. Les femmes représentent 40 % des 52 membres du personnel des composantes techniques et 27 % des 140 membres du personnel administratif. À cette date, 5 des 72 contrôleurs des armements en poste sont des femmes. La répartition des femmes dans ce domaine d'activité dépend des candidatures présentées par les États Membres. Grâce aux efforts déployés par la Mission pour recruter des personnes issues des communautés traditionnellement marginalisées, 50 % des 125 agents recrutés sur le plan national appartiennent à ces communautés, et 33 % sont des femmes.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies au Népal

A. Contrôle des armements

20. Le Bureau du contrôle des armements de la Mission a continué de veiller à ce que l'armée népalaise et l'armée maoïste respectent l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées. Les contrôleurs des armements continuent de surveiller en permanence le dépôt d'armes de l'armée népalaise à Katmandou et les zones de stockage des sept principaux cantonnements de l'armée maoïste. Des équipes de contrôleurs des armements des principaux cantonnements se rendent également régulièrement dans les cantonnements secondaires. À la demande du

Ministère de la paix et de la reconstruction, les contrôleurs des armements ont assisté au paiement de la solde d'octobre et de novembre des militaires maoïstes remplissant les conditions requises dans les principaux cantonnements.

21. Le 23 octobre, les représentants basés à Katmandou les membres ci-après du Conseil de sécurité : la Chine, la France, le Japon, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, se sont rendus au dépôt d'armes de l'armée népalaise à Katmandou ainsi qu'au cantonnement principal de l'armée maoïste dans le district d'Ilam. Ils ont rencontré des officiers supérieurs de l'armée népalaise et de l'armée maoïste, examiné les dépôts d'armes et autres emplacements dans le cantonnement, et ont entendu un exposé du Contrôleur en chef des armements de la Mission.

22. Le Comité conjoint de coordination de la surveillance a continué de se réunir sous la présidence du Contrôleur en chef des armements de la Mission. Des officiers supérieurs représentant l'armée népalaise et l'armée maoïste ont continué de coopérer à la prise de décision, à l'échange d'informations et au règlement des différends. D'octobre à décembre, le Comité a tenu quatre réunions et examiné deux violations présumées de l'Accord, dont l'une s'est avérée infondée, alors que pour l'autre l'enquête se poursuit. Au cours de la période considérée, le Bureau du contrôle des armements a enquêté sur plusieurs allégations par le Gouvernement de comportements répréhensibles d'éléments de l'armée maoïste en dehors des cantonnements. Entre-temps, ni l'armée népalaise ni l'armée maoïste n'ont appliqué les recommandations qui leur avaient été faites, comme indiqué dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité, de confirmer les effectifs de leur personnel et de coopérer davantage avec la Mission concernant la notification des mouvements de troupes (voir S/2009/553, par. 24); aucun progrès n'a été accompli dans l'officialisation des mesures d'instauration de la confiance touchant aux activités humanitaires et à l'action antimines conjointes.

B. Protection de l'enfance

23. Le Groupe de protection de l'enfance a continué à préparer la démobilisation et la réadaptation des membres de l'armée maoïste disqualifiés parce qu'ils étaient mineurs, y compris la participation à la phase d'information et de consultation. Il a également travaillé étroitement avec les partenaires des équipes de pays de l'ONU pour assurer le suivi des programmes de réadaptation à l'attention des disqualifiés et avec le Bureau des affaires politiques sur le Plan d'action en vue de la démobilisation des mineurs. Le Groupe a également poursuivi ses travaux avec l'Équipe spéciale népalaise du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information, coprésidé par l'UNICEF et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Népal, en vue d'assurer véritablement la mise en œuvre de ce mécanisme créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil. Il a coordonné les informations reçues pour le Rapport annuel sur les enfants et le conflit armé au Népal qui sera examiné par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés et contribuera également au rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés pour 2009.

C. Affaires politiques

24. Le Bureau des affaires politiques a continué de suivre et d'analyser la situation politique dans le pays, notamment au moyen de visites dans les régions, et d'aider les responsables de la Mission à appuyer le processus de paix. Les spécialistes des affaires politiques ont rencontré régulièrement les parties prenantes, au nombre desquelles figurent des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants des partis politiques et d'organisations de la société civile, ainsi que des acteurs internationaux. Ils ont surveillé les activités de groupes de militants, armés et non armés, pour s'assurer qu'elles ne risquaient pas de perturber le processus de paix, et suivi les relations entre les différents partis politiques ainsi que l'évolution du rôle joué dans le processus de paix par les communautés traditionnellement marginalisées. Le Bureau a suivi les travaux de l'Assemblée constituante et les activités menées par ses comités s'agissant de l'élaboration de la nouvelle constitution. Le Bureau a également encadré la coordination des activités de la Mission avec les partenaires des équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la démobilisation et la réinsertion des mineurs et des personnes recrutées sur le tard.

D. Information

25. Les médias ont continué de s'intéresser au rôle de surveillance des armes de la Mission, notamment en raison des allégations de plus en plus nombreuses par le Gouvernement faisant état de comportements répréhensibles de l'armée maoïste en dehors des cantonnements. Le Groupe de l'information et de la traduction a fourni des informations et des précisions aux médias sur la base des conclusions du Bureau du contrôle des armements. Le Gouvernement et de hauts responsables ont également appelé l'attention de la Mission sur la participation présumée du Parti communiste népalais unifié-maoïste à des incidents qu'ils ont qualifiés de violations de l'Accord de paix global. Mon Représentant a rappelé à l'occasion de plusieurs interviews qu'il était nécessaire de créer un organe de contrôle national à cet effet. Le Groupe a également fourni un appui lors de la visite de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés.

E. Sûreté et sécurité

26. La situation en matière de sécurité dans le pays est demeurée relativement stable. La circulation a été considérablement perturbée pendant certaines manifestations organisées par les maoïstes à Katmandou et ailleurs dans le pays, mais les véhicules de l'ONU ont dans l'ensemble été autorisés à circuler librement. Plusieurs engins explosifs artisanaux placés dans des bâtiments gouvernementaux et des bureaux de partis politiques ont été désamorçés par des artificiers des forces de sécurité locales. Durant la période considérée, le personnel de l'ONU n'a fait l'objet d'aucune menace directe.

V. Droits de l'homme

27. Aucun progrès tangible n'a été enregistré pendant la période considérée dans la lutte contre l'impunité et la poursuite des responsables de violations de droits de l'homme pendant ou après le conflit. Le Gouvernement continue de se montrer réticent à demander des comptes à certains membres des forces de sécurité pour ce qui est des violations des droits de l'homme commises pendant ou après le conflit et continue de refuser de coopérer avec les autorités civiles chargées d'enquêter sur ces cas. De même, le Parti communiste népalais unifié-maoïste a refusé de coopérer avec les autorités pour mettre fin à l'impunité bien qu'il ait affirmé, à plusieurs reprises, que les responsables de violations des droits de l'homme seraient amenés à rendre compte de leurs actes.

28. Le 24 décembre, le Gouvernement a promu commandant en second de l'armée népalaise un général de division qui commandait la 10^e brigade lorsque de graves violations des droits de l'homme, y compris détention arbitraire, torture et disparitions, ont été perpétrées dans ce qui étaient alors la caserne de l'armée royale népalaise à Maharajgunj de 2003 à 2004. Cette importante promotion a été décidée en dépit des vives critiques des groupes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des droits de l'homme au Népal s'est déclaré préoccupé et a publié un communiqué de presse réaffirmant sa position, à savoir que ceux qui ont participé à des violations des droits de l'homme commises par des membres de la 10^e brigade en 2003 et en 2004 ne devraient pas être promus avant qu'une enquête complète, transparente et impartiale ait été menée. Par la suite, la Cour suprême, en réponse à une action d'intérêt général (Public interest litigation), a ordonné de surseoir à cette promotion. Elle examinera l'affaire au fond au mois de janvier.

29. L'armée népalaise a récemment déployé un officier militaire accusé d'avoir participé à la torture et à l'assassinat en 2004 de Maina Sunawar, une jeune fille de 15 ans alors qu'il était membre du contingent de l'armée népalaise servant avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCAT). Le déploiement a eu lieu le 7 septembre, malgré la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre de l'officier par le tribunal du district de Kavre en janvier 2008. Le 13 septembre, le tribunal a également ordonné à l'armée népalaise de le suspendre immédiatement. Sur la recommandation du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU, compte tenu de la gravité des accusations, l'officier a été rapatrié le 12 décembre. Il est toujours détenu par l'armée malgré une requête officielle déposée par la police népalaise et les appels publics lancés par la Commission nationale des droits de l'homme, des responsables de la société civile et des membres de la communauté internationale pour qu'il soit remis à la police en vue de sa comparution devant un tribunal. Des officiers supérieurs de l'armée népalaise et le Ministère de la défense ont fait des déclarations contestant la compétence du tribunal civil pour connaître de l'affaire et indiquant que l'officier ne serait pas remis à la police tant qu'un tribunal militaire n'aurait pas procédé à une enquête sur les circonstances du rapatriement. Comme recommandé dans mon précédent rapport, l'armée népalaise devrait se conformer dans les plus brefs délais à l'ordonnance du tribunal.

30. Le Parti communiste népalais unifié-maoïste n'a pris aucune mesure pour remédier à la participation présumée de membres du parti à des crimes graves, pendant et après le conflit, y compris les assassinats de l'homme d'affaires Ram Hari Shrestha, des journalistes Birendra Sah et Arjun Lama, qui auraient été tués par des maoïstes en avril 2005 et l'explosion d'un bus à Madi dans le district de Chtiwan le 6 juin 2005 qui a causé la mort de 36 passagers civils. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a plusieurs fois porté toutes ces affaires à l'attention du chef du Parti communiste népalais unifié-maoïste, comme emblématiques de la poursuite de l'impunité.

31. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures positives en vue de créer des instances judiciaires de transition. Un projet de loi criminalisant les disparitions et définissant le cadre d'une commission d'enquête sur les disparitions a été approuvé par le Conseil des ministres et soumis au Parlement en novembre. Même si des améliorations ont été apportées au projet de loi, il n'est pas conforme aux normes internationales. Le Ministère de la paix et de la reconstruction a achevé sa série de consultations publiques avec les victimes du conflit et autre parties prenantes y compris les femmes et les enfants sur un projet de loi définissant la structure d'une commission Vérité et réconciliation. La version actuelle du projet de loi ne satisfait pas entièrement aux normes internationales. Toutefois, le Ministère a indiqué qu'il allait maintenant réviser le projet de loi avant de le soumettre au Cabinet.

32. La Commission nationale des droits de l'homme a continué de rencontrer des difficultés dans l'exécution de son mandat. Une nouvelle loi régissant les travaux de la Commission doit encore être promulguée et le projet de loi soumis au Parlement par le Gouvernement a été largement critiqué car il a été jugé contraire aux Principes de Paris.

33. En novembre, le Premier Ministre a lancé une campagne d'un an pour lutter contre la violence sexiste. Un plan d'action a été mis au point après des consultations larges avec diverses parties prenantes, y compris des femmes, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Il a essentiellement pour objectif d'améliorer l'accès des victimes à la justice et de faire diminuer les cas de violence sexistes.

34. Au début de décembre, une journaliste a été gravement blessée après une attaque dans le district de Rukum. Elle avait récemment écrit un article sur le meurtre, qui aurait été commis par le PCN-M, d'un responsable de l'UML à Rukum pendant le conflit. Une équipe de défenseurs des droits de l'homme a mené une mission d'enquête dans le district et constaté que 20 personnes avaient été arrêtées en connexion avec l'incident et relâchées par la suite.

VI. Appui à la Mission

35. La composante appui a continué de contribuer aux activités menées par la Mission des Nations Unies au Népal dans toute la zone de la Mission, en privilégiant les sept sites de cantonnement de l'armée maoïste. Du fait du maintien en poste de contrôleurs des armements dans les cantonnements et des patrouilles que ceux-ci effectuent, les membres du personnel de la MINUNEP, ainsi que les ressources nécessaires en matière de transmissions et de transports aériens, doivent être déployés sur de vastes étendues.

VII. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

36. Pendant la période considérée, les activités de développement ont été pénalisées par le blocage de la situation politique, qui résulte en partie des désordres causés par les manifestations maoïstes. L'adoption du budget en novembre a permis d'éviter une crise budgétaire imminente et d'empêcher la perturbation des programmes de développement financés par les donateurs. Les récentes tentatives d'extorsion menées par les mouvements ethniques, les représentants des partis politiques et les groupes armés à l'encontre des acteurs du développement et de l'aide humanitaire ont poussé les Nations Unies et les donateurs, le 23 novembre, à appeler ensemble une nouvelle fois toutes les parties à respecter les Principes opérationnels de base. Ces principes ont été élaborés pendant le conflit par les partenaires du développement et de l'action humanitaire pour permettre aux différentes organisations d'apporter en toute liberté leur aide aux bénéficiaires et de mettre en œuvre des projets, sans ingérence militaire ou politique.

37. Sous l'effet de la longue et grave sécheresse, du prix des denrées alimentaires qui reste élevé et de la crise économique mondiale, le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire au Népal a triplé au cours de ces trois dernières années. La mauvaise récolte estivale risque de faire basculer 300 000 autres Népalais dans l'insécurité alimentaire, portant à 3,7 millions le nombre de personnes touchées. Cette situation vient encore aggraver l'état nutritionnel déjà très mauvais des enfants. Dans certains districts, le taux de malnutrition aiguë a désormais dépassé le seuil d'alerte. Le Programme alimentaire mondial a apporté une aide alimentaire aux plus de 1,6 million de Népalais les plus nécessiteux, ce qui a permis de conjurer la faim pour bon nombre d'entre eux. L'assistance restera nécessaire à ce même niveau jusqu'en mai et juin 2010, période de récolte des cultures hivernales.

38. L'Équipe de lutte antimines de l'ONU entamera bientôt la phase ultime – qui doit se terminer en 2011 – du travail qu'elle mène pour appuyer ce que fait le Gouvernement afin de respecter l'engagement pris dans l'Accord de paix global, de nettoyer tous les champs de mines restants au Népal. Le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal a dégagé 500 000 dollars qui permettront de financer en partie cette phase du travail de l'Équipe. Si d'autres fonds peuvent être mobilisés, et pour autant que le déminage se poursuive, le Népal devrait être l'un des premiers pays du monde à être débarrassés des mines après avoir connu un conflit. Au 8 décembre, l'Équipe de lutte antimines de l'ONU avait détruit en toute sécurité plus de 40 000 engins explosifs improvisés et autres dispositifs dangereux dans les cantonnements de l'armée maoïste. Grâce à l'action de sensibilisation au danger des mines menée par le Département de l'éducation avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, plus de 1 000 enseignants ont pu être formés et équipés dans les 20 districts les plus touchés. Quelque 500 000 enfants ont appris à se protéger des dangers des mines et, plus important encore, des restes explosifs de guerre, qui, au Népal, font plus de victimes que les mines.

39. Parallèlement au lancement par le Gouvernement du plan de lutte contre la violence sexiste début septembre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont lancé un Programme commun des Nations Unies sur la violence sexiste. Il vise à renforcer le recours, par les femmes, les hommes et les enfants, aux services locaux de prévention de la violence sexiste et de protection des victimes. Ce programme

viendra en complément de l'appui apporté par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aux commissions parajudiciaires, qui vient d'être étendu de 23 à 75 districts (soit la totalité) et doit être financé au moyen d'une subvention de 10 millions de dollars versée par le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

40. Le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal a approuvé quatre nouveaux programmes, pour un montant de 5,5 millions de dollars, qui portent sur les domaines d'action suivants : signalement et traitement des violations des droits de l'enfant commises dans le cadre du conflit (résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité); prise en charge des victimes de la violence sexuelle (résolutions 1325 (2000), 1612 (2005), 1820 (2008), 1880 (2009) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité); appui apporté au Gouvernement dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité; appui apporté à la mise en place d'un système de réparation impartial et efficace pour les personnes touchées par le conflit.

VIII. Observations

41. Dans les rapports successifs que j'ai présentés au Conseil de sécurité, j'ai cherché à rendre compte sans détour de l'état du processus de paix au Népal et du rôle d'appui qu'y jouent les Nations Unies. J'ai attiré l'attention sur les grands obstacles qui entravent ce processus, obstacles qui tiennent pour une large part à l'effondrement de la confiance et de la coopération entre les partis, en particulier depuis l'élection en 2008 de l'Assemblée constituante et, plus récemment, depuis la crise de mai 2009, ce qui a encore exacerbé les tensions.

42. Depuis le mois de mai, les divisions au sein des partis et entre les partis allant croissant, la situation politique au Népal est devenue encore plus complexe. Aux deux extrémités de l'éventail politique, les forces se sont radicalisées, compromettant gravement la logique de compromis qui dès le début avait marqué le processus de paix et en était resté le moteur. Il est inquiétant que le risque s'aggrave de voir le débat politique dominé par les thèses extrémistes et la voie pacifique et démocratique cesser d'être au centre des préoccupations.

43. J'ai souligné auprès de tous les acteurs le grave danger que représente la situation actuelle. Si je garde l'espoir que les dirigeants politiques népalais sauront trouver une solution politique satisfaisante, je trouve néanmoins très préoccupant que les multiples séries de pourparlers entre les trois principaux partis au cours de ces derniers mois n'aient pas permis de débloquer la situation. Malgré la reprise bienvenue des pourparlers entre les partis en décembre, la signature du plan d'action sur la démobilisation du personnel de l'armée maoïste ne répondant pas aux conditions requises, et la fin du blocage du Parlement provisoire par le Parti communiste unifié du Népal (maoïste), les désaccords profonds qui ont conduit le processus de paix dans l'impasse ne sont toujours pas résolus à l'heure de ce rapport, et exacerbent le risque de le voir s'effondrer. J'exhorte une fois encore les partis népalais à tout mettre en œuvre pour revenir à la tradition du consensus qui est la leur et qui a déjà porté des fruits, et pour mener à bonne fin le processus de paix. Aujourd'hui plus que jamais, les amis du Népal et les partisans du processus de paix, y compris dans la région, se doivent d'encourager les parties à surmonter leurs différences.

44. L'intégration et la réinsertion du personnel de l'armée maoïste et la démocratisation de l'armée népalaise sont des éléments cruciaux de l'Accord de paix global. Les gouvernements népalais successifs m'ont fait part de leur intention de mener à bien sans retard l'intégration et la réinsertion du personnel de l'armée maoïste. Leur achèvement permettrait à la MINUNEP de mettre progressivement fin à ses activités. Force est malheureusement de constater que les choses n'ont guère évolué sur ce plan. Si la recherche, sur le plan technique, de solutions pour le personnel de l'armée maoïste se poursuit, même avec une participation réduite du Parti communiste unifié du Népal (maoïste) au sein du Comité spécial, les décisions politiques qui doivent impérativement être prises pour que la situation avance font toujours défaut dans le climat politique actuel, où s'accroissent la polarisation et les affrontements.

45. L'incapacité de régler les problèmes politiques persistants risque de se payer très cher. En prolongeant le mandat de la MINUNEP à quatre reprises à la demande du Gouvernement du Népal, le Conseil de sécurité a maintes fois exhorté les partis népalais à œuvrer ensemble en faveur du processus de paix et à préserver les progrès importants que le Népal a accomplis en mettant fin à 10 années de guerre civile, organisant des élections ayant débouché sur la formation d'une Assemblée constituante fortement représentative, et en proclamant une république.

46. Le pays entre désormais dans une phase cruciale. Les quelques mois à venir jusqu'en mai 2010, date de la promulgation de la nouvelle constitution, seront déterminants pour la réussite du processus de paix. Si je souhaite que la MINUNEP termine son mandat et mette un terme à sa présence dans les meilleurs délais, je pense néanmoins que la sagesse n'est pas de retirer la Mission à ce stade, alors que les tensions sont particulièrement vives. Si le Gouvernement népalais demandait, en consultation avec les parties, que le mandat de la Mission soit prorogé, je recommanderais au Conseil de donner une suite favorable à cette requête afin qu'elle appuie les dernières tâches qu'il reste à accomplir dans le cadre du processus de paix, notamment l'intégration et la réinsertion du personnel de l'armée maoïste.

47. Il convient cependant de souligner que le maintien de la présence de la Mission au Népal pendant la période qui s'ouvre doit s'inscrire dans le prolongement de l'engagement pris par les parties de respecter le calendrier inscrit dans la Constitution intérimaire et ne doit pas être simplement considéré comme une nouvelle prorogation de mandat. Si le Conseil approuve une telle prorogation du mandat de la MINUNEP, il est capital, au regard de la gravité des enjeux, que cette prorogation débouche très rapidement sur l'adoption par les parties d'un calendrier et d'objectifs clairs, ce qui permettrait de fixer un plan de retrait sans ambiguïté pour la Mission, dans les limites du calendrier de cette nouvelle prorogation.

48. Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres de l'appui qu'ils continuent d'apporter au Népal et à l'action de l'ONU en faveur du processus de paix. Je voudrais également remercier de leur dévouement ma Représentante, Karin Landgren, ses collaborateurs, ainsi que les organisations partenaires au Népal.